

PRÉFET DU JURA

CABINET DU PREFET

Service départemental d'incendie et de secours
du Jura

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Arrêté n°A 39-2019-06-01-001
n° 834

OBJET : Arrêté portant regroupement de deux corps communaux de sapeurs-pompiers desservant un Centre de Première Intervention

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU l'arrêté préfectoral portant création du corps communal de sapeurs-pompiers de GRANDE-RIVIERE ;
- VU l'arrêté préfectoral portant création du corps communal de sapeurs-pompiers de CHATEAU-DES-PRES ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 39-2018-12-13-001 du 13 décembre 2018 créant à compter du 1^{er} janvier 2019 la commune nouvelle de GRANDE-RIVIERE CHATEAU issue de la fusion des communes de GRANDE-RIVIERE et de CHATEAU-DES-PRES ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de GRANDE-RIVIERE CHATEAU du 16 mai 2019 ;

A R R E T E

- Article 1^{er} : Les corps communaux de sapeurs-pompiers de GRANDE-RIVIERE et de CHATEAU-DES-PRES sont fusionnés au sein du corps communal unique de GRANDE-RIVIERE CHATEAU à compter du 1^{er} juin 2019.
- Article 2 : Les missions dévolues précédemment aux deux corps communaux de sapeurs-pompiers sont confiées conformément au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura au corps communal de GRANDE-RIVIERE CHATEAU au sein du Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI) de la commune nouvelle.
- Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de BESANCON peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 4 : Monsieur le Maire de GRANDE-RIVIERE CHATEAU, Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Jura, et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Montmorot, le - 1 JUIN 2019

Le Préfet,



Richard VIGNON